CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE

**ENTRE LES SOUSSIGNES** :

**La société** Mentionnez la dénomination précise de la Société, Précisez la forme juridique de la Société au capital de Indiquez le montant du capital social en chiffres euros, immatriculée au RCS de Mentionnez la ville d’immatriculation sous le numéro Précisez le n° SIREN de la Société (9 chiffres), dont le siège social est situé au Indiquez l’adresse du siège social de la Société, représentée par Mentionnez les prénom et nom de la personne qui représente la Société, en sa qualité de Mentionnez la qualité du signataire représentant la Société (mandat ou poste).

Ci-après « La Société »

*D'UNE PART*

**ET :**

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié, demeurant à l’adresse suivante : Indiquez l’adresse du salarié.

Ci-après « Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié »

*D’AUTRE PART*

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**Préambule**

Sous réserve de son aptitude au poste, la Société engage Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié en qualité de Précisez le libellé du poste du salarié, à compter du Indiquez la date de prise d’effet du contrat.

Les rapports contractuels sont régis par la convention collective en vigueur qui est, à ce jour, la suivante : Indiquez la convention collective applicable.

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié devra se soumettre à toutes les visites médicales requises par la loi au cours de l'exécution de son contrat de travail.

**Article 1 - Fonctions**

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié exerce les fonctions de Précisez le libellé du poste du salarié, avec la qualification Choisir : cadre OU agent de maîtrise, classification : Indiquez la classification du salarié.

En cette qualité, Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié exerce l’ensemble des attributions relatives à cette fonction, dans le respect des instructions de la Société.

Les attributions de Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié comprennent, notamment :

* Lister précisément les attributions du salarié

Ces attributions ne sont pas limitatives et pourront évoluer dans le respect des fonctions de Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié.

**Article 2 - Période d’essai**

Le présent contrat ne deviendra définitif qu'à l'issue d'une période d'essai initiale de Choisir : durée de la période d’essai mois.

Cette période d'essai pourra faire l'objet d'un renouvellement d’une durée de Choisir : durée du renouvellement de la période d’essai mois, conformément aux dispositions applicables. Ce renouvellement devra être proposé au plus tard avant le terme initial de la période d'essai et faire l’objet d’un accord écrit de Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié.

Durant cette période, le présent engagement pourra prendre fin à la volonté de l'une ou l'autre des parties, à tout moment, sous respect du délai de prévenance prévu aux articles L. 1221-25 et L. 1221-26 du Code du travail, à savoir :

En cas de rupture de la période d’essai à l’initiative de la Société :

* 24 heures en deçà de 8 jours de présence ;
* 48 heures entre 8 jours et 1 mois de présence ;
* deux semaines après 1 mois de présence ;
* un mois après 3 mois de présence.

En cas de rupture de la période d’essai à l’initiative de Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié :

* 24 heures si la durée de présence de Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié dans l’entreprise est inférieure à 8 jours ;
* 48 heures si la durée de présence de Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié dans l’entreprise est égale ou supérieure à 8 jours.

La période d'essai s'entend d'une période de travail effectif. Toute suspension de l'exécution du contrat, quel que soit son motif, entraînera une prolongation de la période d'essai d'une durée équivalente à celle de la suspension.

Toute rupture de période d'essai, quel que soit son auteur, sera notifiée par écrit. Celui-ci sera remis en main propre contre décharge ou adressé en recommandé avec demande d'avis de réception.

**Article 3 - Durée du travail**

***Si le technicien ou l’agent de maîtrise est soumis à la durée légale de travail :***

La durée de travail de Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié est de 35 heures par semaine et son poste relève de l’horaire collectif applicable à l’entreprise.

***Si le technicien ou l’agent de maîtrise est soumis à une convention de forfait en jours sur l’année :***

Compte tenu de l'autonomie dont Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié dispose dans l'organisation de son emploi du temps et du fait que la nature de ses fonctions ne lui permet pas de suivre l’horaire collectif de l’entreprise, Choisir : il OU elle bénéficie d’une convention de forfait en jours sur l'année.

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié relève donc du régime prévu par les articles L. 3121-58 et suivants du Code du travail et par la convention collective mentionnée en préambule.

Le nombre annuel de jours de travail de Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié est de Choisir : nombre de jours du forfait jours, journée de solidarité incluse, sur l’année civile.

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié ne relève pas des dispositions relatives :

1° A la durée quotidienne maximale de travail effectif ;

2° Aux durées hebdomadaires maximales de travail ;

3° A la durée légale hebdomadaire.

***Si le technicien ou l’agent de maîtrise est soumis à une convention « heures supplémentaires » :***

La durée de travail de Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié est de Choisir : nombre d’heures de travail par semaine heures par semaine, se décomposant de la manière suivante :

* 35 heures hebdomadaires correspondant à la durée légale de travail ;
* Un forfait hebdomadaire de Choisir : nombre d’heures supplémentaires du forfait heures supplémentaires.

La rémunération de Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié intègre la majoration des heures supplémentaires visées ci-dessus et, plus largement, toute compensation correspondante.

***Si le technicien ou l’agent de maîtrise est embauché à temps partiel :***

Les horaires de travail de Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié seront de Choisir : nombre d’heures de travail par semaine heures par semaine répartis de la manière suivante :

* Indiquez la répartition de la durée du travail entre les jours de la semaine

La répartition de la durée du travail telle que fixée au présent contrat pourra être modifiée dans les cas limitatifs suivants :

* Indiquez les cas limitatifs dont il est question

Cette modification sera notifiée à Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié au moins Indiquez le nombre de jours de prévenance à respecter jours ouvrés avant son entrée en vigueur.

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié pourra devoir effectuer des heures complémentaires, dans la limite de Choisir : nombre maximum d’heures complémentaires par semaine. Ces heures seront majorées conformément aux dispositions applicables.

**Article 4 - Lieu de travail**

A titre informatif, il est précisé que le lieu de travail de Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié est fixé à l’adresse suivante : Mentionnez le lieu de travail.

**Article 5 - Déplacements professionnels**

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié s'engage expressément à effectuer tous déplacements nécessaires à l'exercice de ses fonctions sur le territoire français selon une fréquence et une durée qui lui seront précisées, au fur et à mesure des besoins, par la Société.

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié devra également accepter des déplacements périodiques à l’étranger, en cas de besoin.

**Article 6 - Mobilité géographique**

Indépendamment de ses déplacements professionnels, Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié accepte par avance toute mutation pouvant intervenir dans le secteur suivant : Indiquez précisément le secteur de la mobilité géographique.

**Article 7 - Rémunération**

En contrepartie de l’exercice de ses fonctions, Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié percevra un salaire annuel brut fixe de Mentionnez le montant du salaire annuel – Précisez si un 13ème est applicable euros, versé en 12 mensualités égales.

***Le cas échéant (en cas de rémunération variable) :***

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié sera également éligible à une rémunération variable déterminée de la manière suivante :

* Détailler très précisément les modalités de la rémunération variable convenue avec le salarié

**Article 8 - Frais professionnels**

Les frais professionnels exposés par Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié dans le cadre de ses fonctions seront remboursés par la Société, sur présentation des justificatifs, selon les modalités internes.

***Le cas échéant (si le salarié est soumis à une clause d’exclusivité) :***

**Article 9 - Exclusivité**

Pendant toute la durée du contrat, Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié s’engage à consacrer l’intégralité et l’exclusivité de son activité professionnelle au service de la Société.

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié s’interdit, en conséquence, toute autre occupation professionnelle de quelque nature que ce soit, sauf accord écrit et préalable de la Société.

**Article 10 - Confidentialité**

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié s’engage à ne divulguer à quiconque les renseignements ou documents internes ou externes à la Société (méthodes commerciales, administratives ou techniques, données chiffrées, etc.), Choisir : qu’il OU qu’elle serait à même de connaître, de tenir ou de consulter à l’occasion de ses fonctions.

Cette obligation de confidentialité pèse également sur Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié après la cessation du contrat de travail pour quelque cause que ce soit.

**Article 11 - Congés payés**

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié bénéficie du nombre de jours de congés payés fixés par la réglementation en vigueur.

Les dates des congés payés sont déterminées par la Société conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 12 - Absences**

En cas d'absence imprévisible et notamment si elle résulte de la maladie ou d'un accident, il appartient à Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié d'informer ou de faire informer immédiatement la Société et de fournir un justificatif conforme dans les 48 heures.

**Article 13 - Non-concurrence**

Compte tenu de ses fonctions, Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié s'engage, après la rupture de son contrat de travail à ne pas exercer, sous quelque forme que ce soit, une activité concurrente à celle de la Société ou à entrer directement ou indirectement au service de toute entreprise exerçant une activité concurrente à celle de la Société.

Cette interdiction de concurrence est applicable pendant une durée de Choisir le nombre de mois mois et limitée à la zone géographique suivante : Indiquez précisément la zone géographique.

Cette interdiction de concurrence s'appliquera après la fin de la période d’essai, quels que soient la nature et le motif de la rupture du contrat.

Pendant toute la durée de l'interdiction, il sera versé chaque mois à Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié une somme, congés payés inclus, égale à Choisir : pourcentage du salaire moyen% de sa rémunération mensuelle moyenne des Choisir : 3, 6 OU 12 derniers mois de présence auprès de la Société.

En cas de violation de la clause, la Société se réserve le droit de poursuivre le salarié pour concurrence déloyale. La Société sera, par ailleurs, libérée de son engagement de versement de la contrepartie financière.

La Société se réserve la faculté de libérer Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié de l'interdiction de concurrence. Dans ce cas, la Société s'engage à prévenir Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié par écrit dans les Choisir : nombre de jours jours qui suivent la notification de la rupture de son contrat de travail.

**Article 14 - Restitution des éléments appartenant à la Société**

A l’issue du contrat de travail, Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié devra restituer l’ensemble des éléments mis à sa disposition dans le cadre du contrat de travail, quel que soit le motif de la rupture du contrat de travail.

**Article 15 - Protection sociale**

# 

# La Société versera les cotisations de Sécurité Sociale à l’URSSAF située à l’adresse suivante : Indiquez l’adresse de l’URSSAF.

# 

# Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié dispose d’un droit d’accès et de rectification des données relatives à la déclaration enregistrée dans le fichier informatisé tenu par l’URSSAF.

# 

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié bénéficiera de tous les avantages de retraite, de prévoyance et de mutuelle mis en place par la Société.

**Article 16 - Déclaration sociale nominative (DSN)**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, à chaque échéance requise (arrêt de travail, fin de contrat de travail, etc.), la Société transmettra via le dispositif de la déclaration sociale nominative (DSN) toutes les informations sociales nécessaires à l’exercice des droits de Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié.

# Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié dispose d’un droit d’accès et de rectification des données liées à la DSN. L’adresse de l’organisme concerné sera transmise par la Société sur demande de Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié.

**ARTICLE 17 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

**17.1. Traitement de donnes à caractère personnel dans le cadre des fonctions**

Dans le cadre de son activité, Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié pourra effectuer des traitements de données à caractère personnel pour le compte de la Société.

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié déclare connaître l’importance du respect de la règlementation sur les données à caractère personnel pour l’entreprise et des sanctions très lourdes encourues par la Société en cas de non-conformité.

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié devra veiller à la sécurité des données personnelles qui lui sont confiées dans le cadre de sa mission.

A ce titre, Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié devra respecter les directives et instructions de la Société et s’engage à tout mettre en œuvre pour assurer la conformité de l’entreprise à la règlementation en vigueur. Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié s’engage notamment à informer la Société lorsqu’une tâche lui semble contraire à ladite règlementation.

**17.2. Gestion des ressources humaines**

La Société met en œuvre des traitements de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion de ses ressources humaines.

A ce titre, des données à caractère personnel de Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié pourront être collectées notamment pour des opérations de recrutement, de gestion administrative du personnel, de réalisation des opérations de paie ou de contrôle du bon fonctionnement des ressources informatiques.

Les données de Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié seront traitées dans le cadre des finalités exposées ci-avant par les personnels dûment habilités par la Société.

La Société peut également recourir à des prestataires externes dont les obligations sont encadrées contractuellement et prévoient des clauses adéquates en ce qui concerne la confidentialité et le traitement approprié des données à caractère personnel. Les données sont conservées pour les durées légalement autorisées.

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié est Choisir : informé OU informée de la mise en œuvre de ces traitements et, conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016, bénéficie d’un droit d’accès, de rectification, de limitation et de portabilité pour les informations qui Choisir le OU la concernent.

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié peut également s’opposer, pour des motifs légitimes, à certains traitements de données à son sujet. Ces droits peuvent être exercés par écrit à l’adresse e-mail suivante : Indiquez l’adresse email de la personne concernée, en justifiant de son identité.

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié dispose de la faculté de saisir la CNIL d’une réclamation.

Fait à Mentionnez le lieu de signature de l’acte

Le Indiquez la date de l’acte

En deux exemplaires, un pour chaque partie.

**Pour la Société**

Indiquez les prénom et nom du signataire

Indiquez le mandat social ou le poste du signataire

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié

Faire précéder les signatures de la mention « lu et approuvé – bon pour accord ».